

Championnat de France par équipes Messieurs – promotion Sud

5 & 6 mai 2018

Golf Béziers Saint-Thomas

34500 BEZIERS – 04 67 39 03 09

info@golfsaintthomas.com - www.golfsaintthomas.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Pour les clubs** : tout club de la région Occitanie non représenté dans les divisions nationales pourra présenter une équipe comprenant 12 équipiers maximum.

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et celles-ci seront retenues selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

- **Pour les équipiers** : voir le règlement général § 1.2-2-1 (I-2-1) du vade-mecum sportif ffgolf 2018.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-9-3) du vade-mecum sportif ffgolf 2018.

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking.

2 - FORME DE JEU

- **6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour** / Classement en brut sur le cumul des 5 meilleurs scores de chaque tour.
- **Les 7 meilleures équipes joueront en 4^{ème} division en 2019.**

3 - ENGAGEMENTS

- Inscription du club sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **jeudi 5 avril 2018** à minuit.
- Inscription des équipiers sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **vendredi 27 avril 2018** à minuit.
- **Les droits d'inscription s'élèvent à 200 €** par équipe et seront débités sur le compte du club avec sa facturation de licences. **Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des clubs restera acquis.**

4 - PRIX

Souvenirs offerts par la **ffgolf** aux clubs montant en 4^{ème} division.